

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1990.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1991* CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

TOME V

ÉNERGIE

Par M. Roland GRIMALDI,

Senateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean-François Poncelet, *président*, Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, *vice-présidents*, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Serge Mathieu, Louis Minetti, René Tregouet, *secrétaires*; Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Beilanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blazot, Marcel Bony, Jean-Eric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catueian, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debaveleere, Rodolphe Desire, Pierre Dumas, Bernard Dussauc, Jean Faure, André Fosset, Aubery Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussebaire Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, René Herment, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Jacques de Meneu, Louis Mercier, Louis Monard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Pouch, Henri de Raincourt, Henri Revol, Jean Jacques Robert, Jacques Roccaserra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 1593, 1627, 1635 (annexe n° 26), 1640 (tome A) et T A 389.

Sénat : 84 et 85 (annexe n° 22) (1990-1991).

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages</b>
	-
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>CHAPITRE PREMIER - LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS</b> .....	<b>11</b>
<b>I. LES RESULTATS DE 1989</b> .....	<b>11</b>
<b>A. UN NOUVEAU RECORD DE CONSOMMATION</b> .....	<b>11</b>
<b>B. UNE RECHUTE DE LA FACTURE ENERGETIQUE</b> .....	<b>12</b>
<b>C. UN TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE EN LEGERE BAISSSE</b> ..	<b>12</b>
<b>II. UNE BONNE CONJONCTURE ENERGETIQUE AU 1ER SEMESTRE 1990</b> .	<b>12</b>
<b>A. UN RECU DE LA PRODUCTION</b> .....	<b>12</b>
<b>B. UNE FAIBLE PROGRESSION DE LA CONSOMMATION</b> .....	<b>13</b>
<b>C. UNE CONTRACTION DE LA FACTURE ENERGETIQUE</b> .....	<b>13</b>
<b>III. LE RETOURNEMENT IJE A LA CRISE DU GOLFE</b> .....	<b>13</b>
<b>CHAPITRE II - LE PETROLE</b> .....	<b>15</b>
<b>I. LES APPROVISIONNEMENTS NE SONT PAS MIS EN PERIL PAR LA CRISE</b>	<b>15</b>
<b>A. DES APPROVISIONNEMENTS DIVERSIFIES</b> .....	<b>15</b>

<b>1. La production française</b> .....	15
<b>2. Les importations</b> .....	15
<i>a) Le pétrole brut</i> .....	15
<i>b) Des stocks suffisants</i> .....	16
<b>II. MAIS LA MENACE VIEN DE LA FLAMBEE DES COURS DU PETROLE BRUT</b> .....	17
<b>A. UN RECORD HISTORIQUE</b> .....	17
<b>B. LE RENCHERISSEMENT DE LA FACTURE PETROLIERE</b> .....	17
<b>C. L'EVOLUTION DU PRIX DES CARBURANTS</b> .....	19
<b>III. LA POURSUITE DU MOUVEMENT DE RESTRUCTURATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION</b> .....	20
<b>IV. UNE CERTAINE REPRISE POUR L'INDUSTRIE DU RAFFINAGE</b> .....	20
<b>V. LA FISCALITE PETROLIERE DANS LE PROJET DE BUDGET POUR 1991</b> .....	23
<b>CHAPITRE III - LA REHABILITATION DE LA POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE</b> .....	25
<b>I. LA NECESSITE D'UNE MEILLEURE MAITRISE DE L'ENERGIE</b> .....	25
<b>A. DES RESULTATS GLOBAUX APPRECIABLES DEPUIS LE PREMIER CHOC PETROLIER</b> .....	25
<b>B. MAIS UNE DERIVE INQUIETANTE DEPUIS 1986</b> .....	26
<b>1. Des efforts incontestables pour réduire la consommation d'énergie dans l'industrie</b> .....	27
<b>2. Une maitrise encore insuffisante dans le logement</b> .....	28
<b>3. Mais une explosion alarmante de la consommation du secteur des transports</b> .....	28
<b>II. UNE RELANCE DE LA POLITIQUE D'INCITATION A ECONOMISER L'ENERGIE</b> .....	28
<b>A. DES MESURES "DOUCES" POUR RELANCER LES ECONOMIES D'ENERGIE</b> .....	29
<b>B. DES PISTES POUR MOINS CONSOMMER</b> .....	31

<b>1. Les actions à court terme</b> .....	32
<b>2. Actions possibles à plus long terme</b> .....	34
<b>3. Les actions de recherche et développement</b> .....	36
<b>CHAPITRE IV - L'ELECTRICITE</b> .....	37
<b>I. DES DEFIS RELEVES GRACE AU NUCLEAIRE</b> .....	38
<b>1. Une chute de la production hydraulique liée à la sécheresse</b> .....	38
<b>2. Compensée par un record de production pour le nucléaire, en dépit d'une moindre disponibilité des centrales</b> .....	38
<b>II. LA SITUATION D'E.D.F.</b> .....	40
<b>A. UNE FORTE PROGRESSION DES VENTES</b> .....	40
<b>1. Une percée dans l'industrie</b> .....	40
<b>2. Des progrès dans le logement</b> .....	41
<b>B. LE MAINTIEN DE LA POSITION DE PREMIER EXPORTATEUR EUROPEEN D'ELECTRICITE</b> .....	41
<b>C. E.D.F. FAIT SES PREMIERS PAS VERS LA PRODUCTION D'URANIUM</b> .....	42
<b>D. MAIS UN DEFICIT PREOCCUPANT</b> .....	43
<b>CHAPITRE V - LE GAZ</b> .....	45
<b>I. LES APPROVISIONNEMENTS EN GAZ</b> .....	45
<b>A. LA PRODUCTION FRANCAISE</b> .....	46
<b>B. LES IMPORTATIONS</b> .....	46
<b>II. LA SITUATION DE GAZ DE FRANCE</b> .....	49
<b>A. L'OFFENSIVE COMMERCIALE</b> .....	49
<b>B. DES RESULTATS FINANCIERS QUI NE REFLETTENT QU'IMPARFAITEMENT LES BONNES PERFORMANCES DE L'ETABLISSEMENT</b> .....	50
<b>CHAPITRE VI - LE CHARBON</b> .....	53
<b>I. UNE ANNEE DE PROGRES</b> .....	53
<b>A. LA PRODUCTION ET LES RENDEMENTS</b> .....	53

<b>1. La stagnation de la production</b> .....	<b>53</b>
<b>2. Une production accrue</b> .....	<b>54</b>
<b>B. LA PROGRESSION DES IMPORTATIONS</b> .....	<b>55</b>
<b>II. L'AMELIORATION DE LA SITUATION DES CHARBONNAGES DE FRANCE</b> .....	<b>55</b>
<b>A. UN MARCHÉ MIEUX ORIENTÉ</b> .....	<b>55</b>
<b>B. UNE RÉDUCTION DES PERTES FINANCIÈRES</b> .....	<b>56</b>
<b>C. UN SUCCÈS INCONTESTABLE DU PLAN DE RESTRUCTURATION</b> ...	<b>57</b>
<b>1. L'adaptation des effectifs</b> .....	<b>57</b>
<b>2. L'industrialisation des régions minières</b> .....	<b>58</b>
<b>III. LA POLITIQUE CHARBONNIÈRE</b> .....	<b>60</b>
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	<b>63</b>

Mesdames, Messieurs,

Alors que plus rien ne semblait pouvoir stopper l'envolée des prix pétroliers sur les marchés internationaux (le brut a franchi à la fin du mois de septembre le cap des 40 dollars le baril, soit son plus haut niveau depuis dix ans) le cours du baril est retombé à près de 30 dollars au cours des dernières semaines. Cependant tous les économistes s'accordent à penser que, même dans le scénario le plus favorable sur le front de la crise du Golfe, le cours du pétrole ne retrouvera pas son niveau du printemps 1990 et que le contre-choc pétrolier est bien terminé. Ces événements confirment le caractère précaire de l'abondance de l'offre d'énergie et confortent les choix de politique énergétique opérés par la France au cours des quinze dernières années.

Quels ont été ces choix ?

- Développer la production nationale d'énergie susceptible de l'être dans des conditions acceptables, c'est-à-dire, pour l'essentiel, la production d'électricité nucléaire.

- Diversifier à la fois par type d'énergie et par fournisseur notre approvisionnement énergétique extérieur.

- Développer les économies d'énergie.

Cette politique, menée avec continuité, nous permet aujourd'hui d'affronter dans de meilleures conditions le nouveau choc pétrolier.

Rappelons, en effet, que notre taux d'indépendance énergétique, qui était de 25 % en 1973, a atteint près de 48 % l'an dernier, que la part du pétrole a été ramenée de près de 70 % à 43 %, que la consommation d'énergie n'a augmenté que de 15 % alors que le P.I.B. marchand progressait de 40 %, et que la production nationale d'énergie primaire a été multipliée par deux et demi grâce au développement de l'énergie nucléaire, qui représente plus des deux tiers de la production actuelle.

En commentant les bilans énergétiques de 1988 et 1989, votre rapporteur avait noté la reprise de la consommation énergétique et insisté sur la nécessité de ne pas relâcher l'effort pour économiser l'énergie. Il s'était réjoui que le gouvernement remette l'accent sur la maîtrise de l'énergie, qui répond d'autant mieux à sa véritable finalité qu'elle se déploie à contre conjoncture. Les

événements pétroliers de cet été ne font que renforcer sa conviction que la continuité est nécessaire pour préparer l'avenir.

Mais si notre pays est devenu l'un des pays industriels les moins fragiles face à un nouveau choc pétrolier, les conséquences de cette secousse sur l'économie française ne doivent pas être négligées. Le groupe de travail "anticrise" constitué autour du secrétaire d'Etat au Plan a remis son rapport au Premier Ministre à la fin du mois de septembre.

Deux scénarios de prix pétroliers ont été retenus par les économistes et experts gouvernementaux, syndicaux et patronaux. Le premier scénario, dit "gris clair", retient un baril à 25 dollars en 1991 ("un plancher"), puis 23 dollars en 1992 avant une lente ascension ; l'autre, "gris foncé", table sur un baril à 30 \$ en 1991 et 1992, montant à 38 \$ en 1995. Mais quel que soit le scénario envisagé, le groupe écarte toute "catastrophe économique" ou même "une régression" de la croissance, s'attendant tout au plus à une "stagnation". Toutefois, plus on diffère les mesures à prendre, plus les choses dérapent et plus on éprouve des difficultés à trouver les remèdes", a souligné M. STOLÉRU. "Il faut, a-t-il donc ajouté, payer en temps réel la facture pétrolière", autrement dit "payer vite, payer tout et payer tous".

Sur le plan strictement énergétique, le secrétaire d'Etat au Plan a estimé qu'il faut donner une "dimension européenne forte" à la politique énergétique, en instaurant notamment "une prime de risque commune, une assurance énergétique" au niveau communautaire.

S'agissant de la politique européenne de l'énergie, votre commission souhaiterait que le Parlement soit associé de manière plus étroite à la phase d'élaboration des directives. L'expérience allemande est, à cet égard, riche d'enseignements : c'est ainsi que le Bundestag vient de se prononcer contre la directive "transit gaz naturel", avant même l'examen de ce texte par le Conseil des ministres de la Communauté. Cet exemple mérite d'être suivi, afin que le Parlement français puisse être informé des décisions communautaires qui engagent l'avenir des entreprises françaises du secteur.

Enfin, cette nouvelle crise pétrolière relance les perspectives offertes par les bio-carburants.

Celles-ci sont, en effet, encore sous-estimées.

Pourtant, qu'il s'agisse de l'éthanol produit à partir des céréales ou de la betterave ou d'esters d'huiles végétales tirés du colza

ou du tournesol, la fabrication et l'utilisation de ces carburants verts sont aujourd'hui maîtrisées.

En dépit de l'intérêt manifesté par les pouvoirs publics français et européens, des réticences des constructeurs automobiles et des pétroliers, la conjonction des préoccupations environnementales et du renchérissement du coût de l'énergie fossile les rend de nouveau attractifs.

En matière d'environnement, les bio-carburants fournissent de nombreux avantages : substitution au plomb pour maintenir l'indice d'octane, pas d'augmentation de CO<sub>2</sub>, facteur aggravant de "l'effet de serre", baisse des émissions d'oxyde de carbone à la combustion.

En termes d'indépendance énergétique, leur intérêt est évident. Enfin, réorientant les productions agricoles excédentaires vers des utilisations non alimentaires, ils jouent un rôle dans le maintien d'emplois, de production et de transformation en milieu rural.

Reste posé le problème de leur compétitivité économique. Le bilan s'améliore en raison des progrès agronomiques et de fabrication, tandis que celui des produits fossiles se dégrade.

Il est cependant indispensable que soit mis en place, pour tous les carburants, un régime fiscal approprié, qui tienne compte de ce que, aux différents stades de leur production ou de leur transformation, ces produits ont déjà acquitté de nombreuses taxes.

On estime aujourd'hui que près de deux millions de tonnes d'huiles végétales -soit 12 % de notre consommation en gozole- pourraient être produites et l'éthanol se substituer à un million de tonnes de supercarburant (1)

---

(1) Louis Mermaz - Question orale - A.N. 5 octobre 1990. p. 341



## CHAPITRE PREMIER

### Le bilan énergétique français

#### I. LES RESULTATS DE 1989

##### A. UN NOUVEAU RECORD DE CONSOMMATION

La consommation énergétique a culminé en 1989 : malgré la douceur du climat et la sécheresse, la France a consommé, en 1989, plus d'énergie primaire (+ 2 %) qu'en 1988, année déjà marquée par une hausse importante par rapport à 1987. Cette progression recouvre des évolutions contrastées :

- une forte baisse de l'hydraulique (11,3 millions de tep <sup>(1)</sup> contre 17,5 millions de tep) ;

- une reprise du charbon (19,7 millions de tep contre 18), du pétrole (89,7 millions de tep contre 87,5) et du gaz (25,2 millions de tep contre 24,5) ;

- une forte hausse du nucléaire (67,5 millions de tep contre 61,1).

La consommation finale énergétique s'est élevée à 175,3 millions de tep.

Le secteur résidentiel-tertiaire apparaît comme le principal secteur consommateur : 43 % de l'énergie finale, suivi de l'industrie (y compris la sidérurgie) : 30 %, et des transports : 25 %, ce dernier secteur étant celui qui connaît la plus forte expansion depuis quelques années.

---

(1) tep : tonnes équivalent pétrole

Par énergie, c'est l'électricité (avec + 3,8 %) et le gaz (avec + 3,2 %) qui progressent le plus ; le pétrole croît modérément (+ 0,6 %) et le charbon est stable.

## B. UNE RECHUTE DE LA FACTURE ENERGETIQUE

Sous l'effet simultané de la hausse des prix du pétrole importé et du volume accru de nos achats d'hydrocarbures, notre facture énergétique a augmenté de près de 25 % en 1989, représentant à elle seule 5 % de nos importations totales.

## C. UN TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE EN LEGERE BAISSSE

Notre taux d'indépendance énergétique, qui avait atteint 48,3 % en 1988, est retombé à 47,4 % en 1989.

Seule l'électricité était excédentaire, les taux de couverture étant respectivement de 42,3 % pour le charbon, 10,2 % pour le gaz et 4,2 % pour le pétrole.

## II. UNE BONNE CONJONCTURE ENERGETIQUE AU PREMIER SEMESTRE 1990

### A. UN REcul DE LA PRODUCTION

A la fin du mois de juin, la production nationale d'énergie primaire affichait un recul de 3,1 % sur les douze derniers mois, accentuant ainsi une tendance à la régression observée depuis le début de l'année (- 0,4 % à fin janvier ; - 2,4 % à fin mai).

Ce phénomène s'expliquait essentiellement par la persistance de la baisse de la production hydraulique (- 19,3 % sur

douze mois à fin juin), en dépit d'une amélioration par rapport au début de l'année (- 32,7 % à fin janvier), et, surtout, par un sensible tassement de la production nucléaire qui recule nettement sur les six premiers mois de l'année (- 4,2 %).

## B. UNE FAIBLE PROGRESSION DE LA CONSOMMATION

De son côté, la consommation réelle d'énergie primaire avait peu progressé sur douze mois (+ 0,7 % à fin juin contre + 1,0 % à fin mai), en raison notamment des conditions climatiques particulièrement clémentes de la période.

Ces évolutions se sont traduites au mois de juin par un nouveau, bien que très léger, recul du taux d'indépendance énergétique qui atteignait à 45,4 % (hors énergies renouvelables), 47,1 % un an auparavant.

## C. UNE CONTRACTION DE LA FACTURE ENERGETIQUE

Au premier semestre 1990 le prix moyen du pétrole brut importé avait poursuivi sa baisse, s'établissant à 14,7 dollars/baril en juin contre 15,9 \$/bl en janvier.

Il en était résulté une nouvelle contraction de la facture énergétique à 85,6 milliards de francs en année mobile à fin juin, contre 86,6 milliards de francs le mois précédent.

## III. LE RETOURNEMENT LIÉ A LA CRISE DU GOLFE

Alors que les prévisions du premier semestre faisaient ressortir une nouvelle amélioration de notre indépendance énergétique, la crise du Golfe et la flambée des prix pétroliers sont venus bouleverser les perspectives de notre bilan énergétique.

La situation confuse sur le marché pétrolier rend difficile aujourd'hui l'appréciation du renchérissement de la facture pétrolière : en deux mois le prix du baril sur le marché spot de Rotterdam a en effet doublé alors qu'en 1979, le doublement avait mis plus d'un an à se produire. Cette crise semble du reste réversible puisque le cours du baril est redescendu à 34 dollars.

Les prévisions de la plupart des instituts de conjoncture se situent autour d'une moyenne de 28,3 dollars le baril. Mais quelle que soit l'évolution à venir, il est clair que la réduction de notre dépendance énergétique atténue les conséquences du choc pétrolier et que la France est mieux armée qu'elle ne l'était en 1973 et 1979.

Ainsi, en dépit d'un coût très élevé des importations, le déficit énergétique de la France a régressé en octobre, s'établissant à 9,05 milliards contre 10,04 milliards de francs en septembre (sans doute en raison de reports d'achats).

### Hypothèses sur le prix du baril

	Prix du pétrole (\$/baril)		Cours du dollar		Baril/francs	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991
Rapport économique et financier	20,4	25,0	5,50	5,30	112,2	132,5
BIPE	20,7	25,0	5,50	5,30	113,85	132,5
Caisse des dépôts	22,6	30,0	5,47	5,20	123,6	156,0
COE	25,0	32,0	5,45	5,10	136,2	163,2
GAMA	24,0	31,5	5,50	5,10	132	160,6
IPECOPE	22,3	28,0	5,50	5,30	122,6	148,4
OFCE	22,0	27,0	5,61	5,84	123,4	7,7
AFEDE	22,0	25,0	5,45	5,40	119,9	135,0
Moyenne des instituts	22,6	28,5	5,50	5,32	124,5	150,1

## CHAPITRE II

### Le pétrole

#### I. LES APPROVISIONNEMENTS NE SONT PAS MIS EN PERIL PAR LA CRISE

La France, qui a su diversifier ses sources d'approvisionnement, depuis le premier choc pétrolier, et dispose de stocks importants ne risque pas de connaître de pénurie.

#### A. DES APPROVISIONNEMENTS DIVERSIFIES

##### 1. La production française

La production française s'est élevée à 3,24 millions de tonnes en 1989, en légère diminution par rapport à l'année précédente. Elle s'est répartie comme suit :

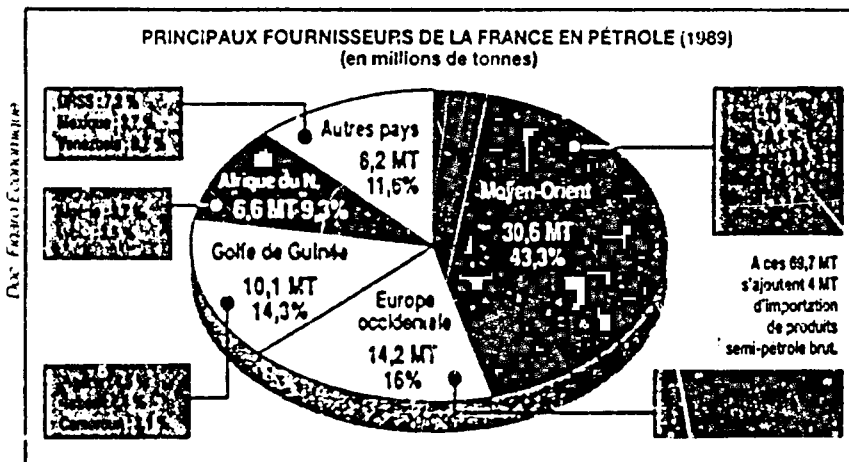
- 1,1 million de tonnes pour l'Aquitaine ;
- 2 millions de tonnes pour le Bassin parisien.

##### 2. Les importations

###### a) *Le pétrole brut*

Les importations de pétrole brut se sont élevées à 70,7 millions de tonnes en 1989, contre 63,8 millions de tonnes en 1988.

Elles se sont réparties comme suit :



(Source : Guide 1989 du pétrole édité par le Comité professionnel du pétrole)

Pour le premier semestre 1990, les importations de pétrole brut se sont élevées à 40,9 millions de tonnes. L'approvisionnement a été couvert à 62,45 % par la zone OPEP contre 59,54 % pour la même période de 1989. Les importations en provenance de l'Irak représentaient 7,25 % du total, soit notre quatrième fournisseur et le Koweït ne nous a rien livré.

Les importations de produits raffinés se sont élevées à 28,7 millions de tonnes et les exportations à 10,7 millions de tonnes, soit une légère dégradation du solde du commerce extérieur.

### *b) Des stocks suffisants*

Selon les dernières estimations du ministère de l'industrie, les stocks de la France au 1er septembre représentaient l'équivalent de 110 jours de consommation, soit 20 jours de plus que l'obligation légale faite aux compagnies pétrolières. En outre, si l'on tient compte des produits pétroliers détenus dans les circuits de distribution et chez les consommateurs (professionnels et particuliers), on peut compter 60 jours de consommation supplémentaires.

La France dispose donc de réserves importantes. Ces stocks sont gérés par une société anonyme, la SAFESS, créée en 1986. La doctrine du ministère de l'Industrie est de conserver ces stocks jusqu'à ce qu'on ait épuisé les autres moyens de faire face à la crise et non, comme le suggéraient certaines compagnies pétrolières, de les mettre sur le marché pour peser sur la conjoncture, comme c'est le cas aux États-Unis. Si les carburants venaient à manquer, un plan de rationnement pourrait être mis en place, comme en 1956.

Cette position est également celle de l'Agence internationale de l'Energie (A.I.E.) -dont la France n'est pas membre, mais qu'elle pourrait bientôt rejoindre-, qui en dépit des fortes hausses des prix, écarte tout retour aux stocks stratégiques, estimant l'approvisionnement : *"suffisant, même s'il n'est pas confortable"*.

Votre commission souhaiterait connaître les intentions du gouvernement concernant l'adhésion de la France à l'A.I.E.

## II. MAIS LA MENACE VIENT DE LA FLAMBEE DES COURS DU PETROLE BRUT

### A. UN RECORD HISTORIQUE

Le prix du pétrole a franchi la barre des 40 dollars le baril au mois de septembre 1990, pour redescendre à 34 dollars à la fin du mois d'octobre. Les dernières prévisions font état d'une stabilisation à environ 30 dollars le baril, si la guerre n'éclate pas dans le Golfe au cours des prochaines semaines.

### B. LE RENCHERISSEMENT DE LA FACTURE PETROLIERE

Alors que notre facture pétrolière avait déjà augmenté de 25 % en 1989, l'actuelle flambée des cours des produits pétroliers va se traduire par une nouvelle dégradation pour 1990.

Les effets généraux de la montée des prix du pétrole sur l'économie française ont fait l'objet de simulations pour l'année 1991 au ministère du Budget. A 21 \$/le baril, notre déficit commercial augmente de 6 milliards de francs, le taux de croissance perd 0,1 % et l'inflation reste à peu près constante à 3,4 %. Mais à 25 \$/le baril, la situation s'aggrave sensiblement : le déficit commercial s'alourdit de 20 milliards de francs, la croissance chute de 0,4 %.

L'Observatoire de l'Energie du ministère de l'industrie a calculé la répartition de la charge financière supplémentaire entre les différents secteurs d'activité. L'hypothèse d'un baril à 25 \$ accroît de 12 milliards de francs la facture énergétique de cette année par

rapport à 1989 (83 milliards de francs). La surcharge serait supportée pour 3 milliards de francs par l'industrie, pour 3,5 milliards de francs par le secteur habitat-tertiaire et pour 5 milliards par les transports.

La même hypothèse pour l'année 1991 conduit à une facture énergétique de 115 milliards de francs (+ 38,5 % par rapport à 1989) et les surcoûts seraient de 9 milliards pour l'industrie, de 9 milliards également pour l'habitat-tertiaire et de 12 milliards pour les transports. A 30 \$/le baril, ces chiffres atteignent 138 milliards pour la facture globale et respectivement 15, 16 et 21 milliards pour les trois secteurs considérés.

L'économie française reste donc sensible aux cours du pétrole bien que son taux de dépendance vis-à-vis de cette source d'énergie soit tombé de 69 à 43 % depuis 1973. Plusieurs remarques s'imposent cependant. La première, c'est que la plupart de ses concurrentes seront touchées de la même façon, sinon davantage pour différentes raisons : le Japon dépend encore pour 55,6 % du pétrole, la R.F.A. va devoir digérer le poids économique que représente sa réunion avec la R.D.A., les Etats-Unis sont sujets, depuis bien avant la crise, à une inflation persistante...

Par ailleurs, le surcoût de la facture pétrolière sera supporté très inégalement par les différents secteurs industriels, la pétrochimie par exemple étant à l'évidence plus sensible que l'électronique, d'autant que le prix de sa principale matière première, le naphtha, est passé dans le même temps de 157 à 280 \$/t.

Il faut également remarquer que l'embargo décrété contre l'Irak ne concerne pas que les produits pétroliers. Ce pays, par exemple, fournissait 3 Mt/an d'urée qui servait essentiellement de base pour la fabrication d'engrais destiné aux rizières du Sud-Est asiatique. De même, le Koweït exportait 300.000 t/an d'ammoniac. Cette quantité a beau être faible au regard du marché mondial, les prix ont quand même augmenté de 4 %. Dans l'autre sens, c'est un débouché commercial, notamment pour les produits agro-alimentaires, qui est pour l'instant fermé.

Il convient enfin de rappeler que la valeur du dollar est tout aussi importante pour l'économie mondiale que le libellé en dollars du prix du brut. Tous les scénarios décrits ci-dessus reposent sur un dollar à son cours actuel.



## C. L'EVOLUTION DU PRIX DES CARBURANTS

Au lendemain de la flambée des prix du brut, les prix des carburants s'envolaient à la pompe, les compagnies pétrolières ayant aussitôt répercuté l'augmentation du prix du baril.

Cette situation a conduit le ministre des finances à décider, par décret en date du 8 août, de réglementer temporairement et jusqu'au 15 septembre, le prix de vente des hydrocarbures. Cette mesure exceptionnelle prise en application de l'ordonnance du 1er décembre 1986 consistait à fixer des prix plafonds pour l'essence, calculés selon les fluctuations du marché international, mais de telle sorte que ni les marges des compagnies pétrolières, ni les taxes prélevées par l'Etat n'augmentent.

Après une concertation avec les professionnels, qui ont fait part de leur volonté d'éviter tout dérèglement du marché, le retour à la liberté des prix a été décidé le 15 septembre dernier. Dans le cadre de ces "engagements de modération" tacites ou formels, il a été demandé aux distributeurs "de ne répercuter dans les prix que les coûts d'approvisionnement réels avec les décalages habituels correspondant aux délais d'acheminement des produits jusqu'au stade final". Les ministres de l'économie et de l'industrie ont aussi demandé aux compagnies de limiter leur marge au niveau pratiqué avant le mois d'août dernier et souligné que le gouvernement se montrerait "extrêmement attentif" à l'évolution des prix pétroliers dans les semaines à venir.

Au cours du premier mois d'application du décret de plafonnement, les prix plafonds en zone C (région parisienne) ont évolué comme suit : super plombé de 5,54 à 6,08 francs/litre (+ 54 centimes ou + 9,7 %) ; super sans plomb de 5,41 à 5,95 francs/litre (+ 54 centimes ou + 10 %) ; essence de 5,39 à 5,94 francs/litre (+ 55 centimes ou + 10,2 %) ; gazoil de 3,56 à 3,81 francs/litre (+ 25 centimes ou + 7 %) ; et fioul domestique de 2,01/2,25 à 2,22/2,45 francs /litre en fonction des quantités livrées (+ 20 centimes ou + 8,2 à + 10,4 %).

### III. LA POURSUITE DU MOUVEMENT DE RESTRUCTURATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Alors que l'on comptait 34.600 stations services en France au 29 décembre 1985, il n'en restait plus que 27.700 à la fin de 1989, soit une réduction du nombre de stations de 20 % en quatre ans, recouvrant des évolutions différentes selon les catégories de détaillants :

- 10,5 % pour les commissionnaires sous contrat de marque ;
- 15,6 % pour les acheteurs fermes libres ;
- 46,7 % pour les acheteurs fermes sous contrat de marque, soit la disparition de près d'une station sur deux.

Dans le même temps les points de vente des grandes surfaces sont passés de 2 250 à 3 500 (+ 56 %) représentant 40 % de la commercialisation des carburants.

M. Roger FAUROUX, ministre de l'Industrie et M. François DOUBIN, ministre du Commerce et de l'Artisanat avaient chargé au mois de mars 1989 M. CHAROT d'établir un rapport sur la distribution. Ce rapport comportait une cinquantaine de mesures dont certaines ont été prises en compte pour réactiver le fonds d'aménagement des détaillants en carburants.

### IV. UNE CERTAINE REPRISE POUR L'INDUSTRIE DU RAFFINAGE

La bonne conjoncture économique en Europe et le recours des Etats-Unis aux importations de produits pétroliers en provenance de la Communauté ont entraîné une plus forte demande de produits pétroliers. Cette situation a profité aux sociétés pétrolières françaises.

Les marges de raffinage, médiocres au cours des deux premiers mois de l'année, ont été, sauf incident ponctuel, élevées tout au long du reste de l'année. En conséquence, les résultats de

**l'activité raffinage de ces sociétés sont en général positifs, alors que ces dernières années ils étaient négatifs.**

**En 1989, l'industrie du raffinage a poursuivi son adaptation à l'évolution du marché :**

- les actions de restructuration et de réorganisation ont été maintenues et plusieurs sociétés ont mis en place de nouveaux plans sociaux dont le coût est élevé ;

- la production de **supercarburant sans plomb** a été portée à hauteur de 1,4 million de tonnes (soit une augmentation de 106 % par rapport à l'année précédente). Sur les 1 500 MF d'investissements réalisées dans les raffineries, une grande partie a été consacrée à la modernisation des structures, en vue également de l'amélioration des produits.

**Si 1989 marque une évolution de l'industrie du raffinage qui redevient rentable pour certains opérateurs, plusieurs questions concernant l'avenir de cette activité restent en suspens :**

- la marge dégagée jusqu'à présent ne permet pas encore les investissements à grande échelle rendus nécessaires par la baisse de marché des combustibles pétroliers et la lutte contre la pollution. Dans les années à venir, la sélectivité restera la règle dans le choix des investissements.

- malgré la politique de reconquête du marché -marquage et qualité- engagée cette année par plusieurs d'entre elles, la distribution demeure le point faible des sociétés de raffinage. En 1989, les raffineurs-distributeur ont une fois de plus cédé du terrain aux revendeurs importateurs indépendants et notamment aux grandes surfaces dont la part de marché s'élève à plus de 40 %. En conséquence, les marges de distribution sont restées très faibles si on les compare aux marges observées dans les autres pays européens.

**Les tableaux suivants reflètent l'amélioration des résultats constatée en 1989.**

**Résultats du raffinage  
(1987-1989)  
(en millions de francs)**

	1987	1988	1989
MBA comptable*	(47)	851	8 667
Effet-prix sur stocks	950	(2 406)	4 269
MBA économique	(997)	3 257	4 398
Résultat net économique* (1)	(3 250)	665	952
Résultat net (2)	(1 318)	(891)	2657

\* MBA : Marge brute d'autofinancement.

\* Résultat net économique : résultat net hors effet-prix sur stocks + provision pour fluctuation des cours.

(1) Le résultat économique est un résultat purement "pétrolier". Il inclut des éléments exceptionnels comme les provisions pour restructuration.

(2) Hors dividende Esso Rep. Le résultat net comptable est la somme des résultats des six sociétés de raffinage. Du fait de la fusion de BP France et de BP Chemicals SA, il inclut le résultat chimique de BP (pour mémoire, le résultat courant de l'activité chimie est de 1 214 MF). En revanche, les plus-values immobilières ont été retirées.

(En francs/tonne)

	1987	1988	1989
MBA économique	(12)	38	59,0
MBA comptable	(1)	10	119,0
Résultat net économique	(40)	8	12,8
Résultat comptable	(16)	(11)	35,7

Le bilan de ces entreprises reflète les effets des mauvais résultats enregistrés depuis 1980 : certaines ont des fonds propres très

réduits et un endettement important qui génère des frais financiers élevés.

## **V. LA FISCALITE PETROLIERE DANS LE PROJET DE BUDGET POUR 1991**

● **La taxe intérieure sur les produits pétroliers est indexée sur 50 % (au lieu de 75 % en 1990 et 100 % auparavant) de l'évolution de la limite inférieure de la 7ème tranche du barème de l'I.R.P.P.**

Cette indexation est identique pour tous les produits, ce qui accentuera le différentiel entre le super et le gazole, au détriment de ce dernier. Le coût de cette mesure est évalué à 1 000 millions de francs en 1991.

● **Les rémanences de T.V.A. sur le fioul et le gazole sont supprimées**

La déduction totale de la taxe sur la valeur ajoutée afférente aux achats de fioul domestique et de coke de pétrole utilisés par les entreprises est autorisée dans le cadre de leur activité imposable à cette taxe.

Cette déduction qui vise à alléger les charges des entreprises est étendue à tous les secteurs et se fera en deux étapes :

- 50 % de la T.V.A. acquittée à compter du 1er janvier 1991 ;

- 100 % à compter du 1er janvier 1992.

Cette mesure est conforme aux perspectives d'harmonisation européenne des droits à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le coût de cette mesure est de 905 millions de francs en 1991.

Enfin, la déduction du gazole est autorisée à concurrence de 95 % au 1er janvier 1991 et de 100 % au 1er juillet 1991, afin de limiter l'augmentation des charges supportées par les entreprises,

notamment les transporteurs, du fait du renchérissement du prix des produits pétroliers.

Le coût de cette mesure est de 570 millions de francs en 1991.

Le tarif de la taxe intérieure applicable au fioul lourd contenant moins de 2 % de soufre est ramené de 125 F à 90 F par tonne, afin d'alléger les charges des entreprises et de favoriser l'utilisation de ce produit dans un souci de protection de l'environnement.

Le coût de cette mesure est de 80 millions de francs en 1991.

● **Le prélèvement "exceptionnel" sur les entreprises pétrolières est reconduit.**

Ce prélèvement, créé à titre exceptionnel par la loi de finances pour 1985 et maintenu depuis est une nouvelle fois reconduit. Il avait été justifié à l'origine par l'accroissement des ressources que procurait aux sociétés productrices l'accroissement du prix du pétrole brut.

Ce prélèvement a eu le rendement suivant depuis sa création.

#### Montant du prélèvement opéré

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Millions de francs	908	1.050	1.050	354	210	150	200

Votre commission regrette cette reconduction alors que lors de la discussion de la loi de finances pour 1989, le Gouvernement avait manifesté son intention d'aller en une ou plusieurs étapes vers sa suppression.

Elle considère qu'il est paradoxal de taxer la production, au demeurant, des seules entreprises françaises, alors qu'il convient d'encourager la production d'énergie sur le territoire national afin d'accroître l'indépendance énergétique de notre pays.

## CHAPITRE III

### La réhabilitation de la politique d'économie d'énergie

La flambée des cours du pétrole donne une seconde jeunesse à la politique de maîtrise de l'énergie et conforte le gouvernement dans les choix opérés l'an dernier dans ce domaine, conformément aux conclusions du rapport remis par M. Pierre Brana au Premier ministre.

En effet, bien avant la crise du Golfe, dans une communication au Conseil des Ministres du 10 mai 1989, le ministre de l'industrie avait placé la relance des économies d'énergie au rang de priorité de la politique énergétique et insisté sur la nécessité de mener une politique continue et indépendante des évolutions conjoncturelles de l'énergie.

Car si de 1979 à 1984 on a assisté à une baisse continue de la consommation d'énergie, la tendance s'est inversée à partir de 1984 et une accélération a même été enregistrée depuis 1986, faisant rebondir notre facture énergétique de 17 milliards de francs en 1989 et portant notre taux d'indépendance énergétique de 4,7 % à 8,3 %.

#### I. LA NECESSITE D'UNE MEILLEURE MAITRISE DE L'ENERGIE

##### A. DES RESULTATS GLOBAUX APPRECIABLES DEPUIS LE PREMIER CHOC PETROLIER

On évalue à 32,5 Mtep les économies d'énergie réalisées chaque année en France grâce aux actions menées depuis 1973. Ceci représente une économie d'environ 31 milliards de francs d'importation pour la France, quand le pétrole est à 20 \$ le baril.

Parmi ces 32,5 Mtep, on considère que 25,5 ont été économisés grâce à des actions en profondeur, ayant mobilisé pour

100 milliards de francs (à prix constant de 1980) d'investissements cumulés de 1974 à 1986.

Les 7 Mtep restants viennent de modifications de comportement, dont la pérennité et la longévité ne sont toutefois pas assurés, ainsi que l'a clairement montré l'évolution de la consommation énergétique depuis l'effondrement des prix en 1986.

Quelques exemples :

- la consommation moyenne des voitures neuves a baissé de 25 % en douze ans,

- la consommation d'énergie d'un logement construit selon les normes 1989 par rapport à un logement de 1973 a diminué de moitié,

- la fabrication d'une tonne d'acier depuis 1973 nécessite 25 % d'énergie en moins, 15 % dans le cas du clinker, composant principal du ciment.

Sans action de maîtrise de l'énergie, la consommation énergétique française serait, à ce jour, de 20 % supérieure à la consommation actuelle.

La part des produits pétroliers dans la consommation primaire est passée de 69 % en 1973 à 43 % en 1989.

### 8. MAIS UNE DERIVE INQUIETANTE DEPUIS 1986

Le contrechoc pétrolier et une relative abondance pétrolière, joints à l'interruption des efforts de maîtrise de l'énergie en 1986, se sont traduits par un relâchement du comportement des consommateurs.

Votre rapporteur avait à titre personnel, déploré la suppression du Fonds Spécial Grands Travaux qui représentait 50 % des ressources de l'A.F.M.E., la réduction des effectifs de l'Agence fin 1987 (160 personnes) et de ses crédits d'intervention et enfin la non reconduction des mesures d'incitation fiscale aux économies d'énergie.

Force est de constater que la consommation d'énergie primaire est repartie en 1988, dépassant son record historique de 1979 : 204,8 millions de tep au lieu de 199,8. De même, alors que la consommation finale d'énergie avait diminué de 1979 à 1982, elle a



repris sa progression en 1983 et 1984 (respectivement 0,7 % et 1,7 %) puis de façon plus marquée en 1986 (2,5 %) en 1987 (1,4 %) et surtout en 1988 (3,5 %).

La maîtrise de la consommation d'énergie apparaît très inégale selon les secteurs. On relève en effet 3 évolutions majeures :

### **1. Des efforts incontestables pour réduire la consommation d'énergie dans l'industrie**

L'industrie est le secteur qui a connu les évolutions les plus remarquables : retournement complet de tendance de la consommation énergétique, gains spectaculaires d'efficacité économique de l'énergie (on produit aujourd'hui 65 % de plus de valeur ajoutée industrielle par tep consommée qu'en 1973), changement radical dans la part relative des différentes formes d'énergie (le pétrole passe de 52 % en 1973 à 26 % en 1988). L'industrie a connu, depuis 1973, de profondes modifications de structure qui expliquent en partie ces évolutions. On évalue, par exemple, que la baisse relative des industries intermédiaires grosses consommatrices d'énergie dans la valeur ajoutée industrielle explique 20 % de la baisse totale d'intensité énergétique de cette valeur ajoutée entre 1973 et 1985.

Mais également, dans presque toutes les branches industrielles -et principalement les branches fortes consommatrices d'énergie- les intensités énergétiques sectorielles ont connu des baisses, parfois très importantes : baisse technique des consommations spécifiques des procédés industriels, suite aux actions d'économies d'énergie (amélioration de la gestion énergétique, investissements d'économies d'énergie) et gains de productivité globale suite à la modernisation des procédés et aux défis de la concurrence, se sont combinés pour opérer cette décroissance des intensités sectorielles.

La très forte reprise de l'activité industrielle depuis 1986 n'a pas remis en cause cette tendance, et ce malgré le fort regain d'activité d'industries consommatrices comme la sidérurgie et la suppression des aides à l'investissement pour les économies d'énergie.

## **2. Une maîtrise encore insuffisante dans le logement**

La facture énergétique de l'habitat a baissé de 47 % entre 1973 et 1989. Les campagnes de sensibilisation des français aux économies d'énergie ont donc porté leurs fruits : ainsi la part du fioul dans le chauffage des logements est passée de 59 % à 30,1 % au profit, notamment de l'électricité.

## **3. Mais une explosion alarmante de la consommation du secteur des transports**

Les transports et surtout les transports routiers qui représentent 80 % de l'ensemble de la consommation du secteur sont les plus gros consommateurs d'énergie. A eux seuls les voitures et les poids lourds absorbent près de 60 % du brut consommé dans l'Hexagone contre 34 % en 1973 et ce malgré des progrès technologiques importants depuis les deux premiers chocs pétroliers (la consommation moyenne des voitures a baissé de 25 % en douze ans).

Mais dans le même temps le parc automobile est passé de 14 millions à 22 millions de voitures particulières ; en outre l'utilisation en site urbain a augmenté de 55 % et 90 % des trajets font moins de 3 km, ce qui augmente la consommation. Il en est résulté une forte augmentation de la consommation d'essence des voitures particulières qui est passée (selon l'Observatoire économique et statistique des transports de 12,3 Mtep à 15,4 M de tep entre 1973 et 1989. Quant à celle de gazole, elle a été multipliée par dix.

## **II. UNE RELANCE DE LA POLITIQUE D'INCITATION A ECONOMISER L'ENERGIE**

Face à la crise, le gouvernement a choisi, dans un premier temps, de ne pas prendre de mesures autoritaires, mais plutôt de sensibiliser l'opinion publique aux économies d'énergie.

Par ailleurs, l'A.F.M.E. a été chargée de faire des propositions à court et à moyen terme et d'explorer les gisements d'économies qui pourraient encore être réalisées. Des mesures plus draconiennes -telles que des restrictions de circulation ou une limitation de la température dans les locaux pourraient ainsi être prises en cas d'aggravation de la crise.

#### A. DES MESURES "DOUCES" POUR RELANCER LES ECONOMIES D'ENERGIE

Le ministre de l'industrie a présenté dès le 5 septembre un plan destiné à économiser environ 30 millions de tep en dix ans. Certaines de ces mesures figurent dans le projet de loi de finances pour 1991.

● **L'extension du bénéfice de la réduction d'impôt au titre des dépenses d'isolation thermique pour les particuliers.** Les propriétaires de leur habitation principale bénéficient, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt égale à 25 % du montant des dépenses de grosses réparations et d'isolation thermique engagées entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 1992. Pour les dépenses engagées à compter du 1er janvier 1991, cette réduction d'impôt est d'abord étendue aux locataires réalisant des travaux dans leur résidence principale. Elle est ensuite élargie aux dépenses de régulation thermique. Le coût de cette mesure sera de 350 millions de francs en 1992.

● **Un amortissement à 100 % dès la première année pour certains matériels achetés par les entreprises.** Actuellement, le dispositif d'incitation des entreprises à l'achat de matériels destinés à économiser l'énergie consiste dans une majoration des coefficients d'amortissement dégressif de 0.5 point.

Ce régime est abrogé et remplacé à compter du 1er janvier 1991 par un amortissement à 100 % dès la première année pour les matériels destinés à économiser l'énergie.

Ces dispositions sont applicables à des matériels :

- acquis ou fabriqués entre le 1er janvier 1991 et le 31 décembre 1992 ;

- inscrits sur une liste établie par arrêté conjoint du ministre du budget et du ministre de l'industrie ;

- ou utilisés dans certaines opérations agréées permettant des économies d'énergie.

Le coût de cette mesure sera de 150 millions de francs en 1992.

• Une augmentation des concours budgétaires en faveur des campagnes de sensibilisation de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie qui sont portés à 359 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, soit une hausse de 9 %. A titre d'exemple, l'A.F.M.E. a lancé, dès le retour de vacances, une campagne de sensibilisation des automobilistes aux économies de carburant.

L'A.F.M.E. compte également engager des actions de sensibilisation appelant à une réflexion plus large par exemple pour "désembouteiller" les villes et les autoroutes.

• Une progression des moyens d'intervention de l'A.F.M.E.

Le projet de budget pour 1991 prévoit un accroissement des moyens financiers de l'A.F.M.E., tant en provenance du budget de l'Industrie que de celui de la Recherche. Globalement, la dotation augmentera de 28,5 millions de francs (soit + 4,9 %) pour atteindre 614,8 millions de francs. Cet accroissement se répartit entre la subvention de fonctionnement, qui augmente de 8,4 millions de francs (soit + 7,5 %), et les crédits d'intervention, qui représentent 80 % du total et qui augmentent de 20,1 millions de francs (soit + 4,2 %).

**Evolution de la Dotation à l'A.F.M.E.  
(en millions de francs)**

	1990	1991
<b>Fonctionnement (D.O)</b>	112,5	120,9
- Ministère de l'Industrie	78,0	85,4
- Ministère de la Recherche	34,5	35,5
<b>Intervention (A.P.)</b>	473,8	493,9
- Ministère de l'Industrie	288,8	298,9
- Ministère de la Recherche	185,0	195,0
<b>TOTAL</b>	586,3	614,8

## B. DES PISTES POUR MOINS CONSOMMER

Selon le service économique de l'A.F.M.E., on pourrait encore économiser d'ici à l'an 2 000 de 26 à 34 millions de tep. Elle vient de publier un document dressant une liste des actions envisageables en cas d'aggravation de la crise pétrolière.

- D'abord les actions immédiates sur les comportements, notamment par le respect des réglementations en vigueur insuffisamment appliquées.

- Ensuite l'application plus stricte des réglementations dans tous les secteurs d'activité recèle un gisement d'économie rapidement mobilisable. Il en est de même pour une modification des comportements, notamment pour ce qui est des usagers, concernant la conduite des véhicules, le chauffage de leur habitation, etc...

Les "leviers" utilisés par l'A.F.M.E. pour favoriser les comportements moins énergivores sont essentiellement des campagnes de sensibilisation (campagne "radio" à l'occasion des retours de vacances), la diffusion massive de fiches d'information (style de conduite, entretien de véhicules, travaux d'isolation, diagnostic thermique, chiffres-clés de consommation d'énergie, etc...), la mise à disposition d'un service Minitel 3615 A.F.M.E. permettant une réponse rapide aux principales questions.

Rappel des réglementations, appel au civisme, mise en évidence de l'intérêt financier des opérations doivent inciter

l'ensemble des acteurs économiques à être plus attentifs à leur "comportement énergétique".

Nul doute que si ces mesures de sensibilisation se révélaient inefficaces, les Pouvoirs Publics pourraient recourir à "la peur du gendarme" pour obtenir de meilleurs résultats.

En outre, en cas de crise aggravée, des réglementations plus coercitives pourraient être mises en place, de même que des incitations aux substitutions immédiates d'énergie lorsque c'est possible et à l'utilisation de matériels performants.

### 1. Les actions à court terme

#### Application de la réglementation actuelle

ACTION	Objectif tep/an
Respect de la limitation de vitesse sur autoroute (130 km/h) . voitures particulières (VP)  . Poids lourds	200.000 soit 1 % de la consommation des VP 250.000
Respect de la limitation de vitesse sur route (90 km/h)	100 à 200.000
Respect du 19°C dans les bâtiments publics	7 % de sur-consommation par °C au-delà de 19°C

## Comportements moins énergivores

ACTION	Objectif tep/an
Utilisation d'un style de conduite plus économique (VP)	1.000.000 (5% de la consommation de VP)
Transfert voitures particulières-rail (1 % des usagers)	200.000
Respect du 19°C dans l'habitat individuel	idem que pour les bâtiments publics

## Nouvelles réglementations et incitations possibles

ACTION	Objectif tep/an
Abaissement de la vitesse maximum de 130 km/h à 110 km/h pour les VP sur autoroute	600.000
Abaissement de la vitesse maximum de 90 à 70 km/h . pour les VP sur route . pour les poids lourds	1.200.000 200.000
Limitation de la vitesse maximum de 60 à 50 km/h en ville (VP)	500.000
Obligation d'affichage des consommations conventionnelles de logements neufs	30.000
Extension des déductions fiscales en vigueur pour les résidences principales aux locataires et à l'ensemble des équipements performants de maîtrise de l'énergie (autres qu'isolation déjà prise en compte)	130.000
Baisse du taux de TVA, passage au taux réduit (5,5 %) sur les ventes d'équipement performants	250.000

Les actions à plus long terme nécessitent des investissements ou une organisation plus lourde à mettre en place.

Il s'agit là d'intensifier à moyen terme la prise de décision, notamment dans les entreprises, pour l'utilisation de systèmes, de méthodes, d'outils de production moins énergivores. Là encore, les leviers de l'action sont l'information technique et économique et la sensibilisation à l'intérêt économique pour les usagers de telles solutions innovantes dont la réalisation peut être favorisée par l'octroi d'aides financières (aides au diagnostic, à la démonstration etc...).

Par sa connaissance des techniques et des méthodes performantes à travers les programmes de développement qu'elle a soutenus depuis 15 ans et par les moyens financiers -qui pourraient être accrus- dont elle dispose pour favoriser les bonnes prises de décision, l'AFME peut jouer, encore plus, son rôle de catalyseur des adaptations nécessaires à un contexte énergétique moins favorable (économie et substitution d'énergie).

## 2. Actions possibles à plus long terme

### Dans le secteur des transports (exemple)

EXEMPLES D'IMPACT D' ACTIONS DE SUBSTITUTION	tep/an
1 % des tonnes-km transférés de la route en rail	400.000
Conversion de 1 % du parc automobile en gaz naturel	200.000
Utilisation des biocarburants (éthanol) par mélange à 5 % dans l'essence qui ne pose aucun problème technique d'admission (utilisation de 40.000 de jachères énergétiques)	100.000
Substitution de 1 % du parc automobile par des véhicules électriques	200.000



### Dans le secteur industriel

ACTION	Objectif tep/an
Dans le secteur des plâtres, chaux et ciment, dépendant de 28 % des produits pétroliers : utilisation massive de pneumatiques en usage en cimenterie	160.000
Dans le secteur des matériaux de construction dépendant de 22 % : utilisation accrue des déchets (laitiers, charges minimales)	33.000
Dans le secteur de la chimie organique de base dépendant de 18 % : optimiser l'outil de production par la réalisation de diagnostics énergétiques	80.000
Dans les industries mécaniques dépendant de 18 % : développement des techniques utilisant l'électricité (induction notamment)	17.000
Dans les industries textiles dépendant de 25 % : développement des techniques d'utilisation de l'électricité (généralement du séchage par infra-rouge)	80.000

### Dans le secteur de l'Habitat et du Tertiaire

ACTION	Objectif : toutes énergies confondues tep/an
Bâtiments tertiaires et Habitat Collectif Adaptation et relance des visites diagnostics prévues dans le cadre de l'arrêté du 5 juillet 1977	150.000
Instauration d'une procédure de diagnostics thermiques et d'affichage de la consommation conventionnelle des logements lors de la cession ou location	200.000
Développement des matériels performants : cogénération et télégestion dans le tertiaire, la libellisation du matériel électro-ménager	330.000

### 3. Les actions de recherche et développement

La recherche et le développement technologique dans le domaine de la maîtrise de l'énergie font émerger de nouveaux produits et équipements plus performants et conduisent ainsi à amplifier les gisements d'économie d'énergie. Dans chacun des secteurs de consommation des gains de performance énergétique sont réalisés grâce au progrès technique.

Par ailleurs, la mise au point des nouvelles technologies plus performantes confère aux fabricants français de biens d'équipement (chaudières, automobiles, isolants...) une meilleure compétitivité sur les marchés intérieurs et internationaux ; une amélioration de la balance commerciale de ces équipements peut contribuer à restaurer nos équilibres économiques face à l'augmentation de la facture pétrolière.

L'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie a réalisé un programme de recherche pour la période 1990-1994. Ce programme identifie les projets les plus prometteurs qu'il convient d'engager avec une priorité dans le domaine des transports. Parmi ces projets on peut notamment citer :

- les véhicules propres et économes,
- le véhicule électrique,
- les procédés industriels performants,
- les nouvelles techniques d'isolation dans l'habitat,
- les carburants de substitution,
- le stockage de l'énergie thermique.

## CHAPITRE IV

### L'électricité

Grâce au lancement il y a dix-sept ans du programme électronucléaire, qui assure aujourd'hui environ les 3/4 des besoins en électricité, l'économie française supporte mieux la hausse des prix des hydrocarbures que lors des deux précédents chocs pétroliers.

Selon une étude effectuée par le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), la menace pour l'économie française est d'une ampleur deux à trois fois moindre qu'en 1973 et trois à quatre fois moindre qu'en 1979. Les défenseurs de l'atome estiment que cette situation milite en faveur d'une relance du programme nucléaire, ralenti pour une dizaine d'années. Certains experts du C.E.A. considèrent, en effet, nécessaire une deuxième vague d'investissements d'ici l'an 2000 pour remplacer les centrales qui devront être déclassées à partir de 2005. Mais le ministre de l'Industrie a exclu toute relance de ce programme, considérant la taille actuelle du parc suffisante pour l'instant.

De même, l'avenir du surgénérateur demeure incertain. Arrêté le 3 juillet dernier à la suite d'un nouvel incident (une entrée d'air dans le circuit de refroidissement), Superphenix n'aura tourné que six mois pour un investissement de près de 27 milliards de francs depuis 1974. La direction d'E.D.F. estime indispensable de le faire fonctionner encore cinq ou six ans pour tirer parti de l'expérience du prototype. Les opposants au surgénérateur considèrent que ce type de réacteur est d'une technicité trop complexe, difficile à maîtriser, pour un coût du kilowatt 2,5 fois plus élevé que pour l'électricité fournie par un réacteur classique. Cependant, l'envolée des cours du brut joue en faveur d'un redémarrage de Superphenix.

Votre commission souhaiterait connaître les intentions du gouvernement concernant Superphenix et d'une manière plus générale, ses nouvelles orientations de politique nucléaire.

## **I. DES DEFIS RELEVES GRACE AU NUCLEAIRE**

### **1. Une chute de la production hydraulique liée à la sécheresse**

La sécheresse persistante du printemps et de l'été, la plus sévère depuis 1949 a affecté considérablement la production hydraulique puisqu'à l'automne, les lacs de retenue des barrages étaient presque vides.

La sécheresse a eu d'autres conséquences : l'eau fournie par ces lacs pour l'irrigation des cultures et le soutien d'étiage était insuffisante.

A la demande des pouvoirs publics, 160 millions de m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires ont été relâchés. La baisse de l'hydraulicité était telle qu'à la fin de l'année, le coefficient de remplissage des réservoirs n'était que de 40 % au lieu des 60 % habituels.

La production hydroélectrique d'E.D.F. ne dépasse pas 46 milliards de kWh, soit 28 % de moins que la prévision.

Et la part de l'hydraulique dans la production totale d'électricité est descendue à 13 % en 1989 alors qu'elle totalisait 21 % en 1988.

### **2. Compensée par un record de production pour le nucléaire, en dépit d'une moindre disponibilité des centrales**

Le nucléaire a fourni 75 % des 387 milliards de kWh produits en France en 1989. Sa part atteint 80 % dans la production d'Electricité de France (357 kWh).

Ces bons résultats ont été obtenus en dépit de problèmes importants de mise au point des centrales nucléaires de 1.300 Mw dont la disponibilité n'a été que de 62 % en 1989 contre 72 % en 1988. Les anomalies de certains pressuriseurs et générateurs de vapeur ont en effet conduit à des arrêts pour remise en état de l'ensemble de ces matériels.

Cependant, la bonne marche des tranches nucléaires de 900 mW, dont la disponibilité a atteint 79 %, a permis de compenser en partie la défaillance des 1.300 mW. Les premières visites décennales ont toutefois conduit au remplacement de certains générateurs de vapeur sur les marchés 900 mW.

Le problème de la fiabilité des centrales nucléaires vient à nouveau d'être posé avec la découverte de deux séries d'anomalies au cours de l'été. A la fin du mois d'août, E.D.F. annonçait en effet des malfaçons de montage des filtres dans la salle des enceintes de confinement de six réacteurs.

Puis, le 30 septembre, on découvrait que les anomalies de montage des équipements de filtration d'eau du circuit primaire, décelées en début d'année à Golfech par le service central de sécurité des installations nucléaires (S.C.S.I.N.), concernaient les réacteurs de l'ensemble des centrales de 1.300 mW.

Ces anomalies ont été classées au niveau 2 de l'échelle de gravité des accidents nucléaires et n'auraient pas, en cas d'accident, rendu inopérants les systèmes de sécurité. Le directeur du S.C.S.I.N. a d'ailleurs estimé qu'il ne fallait pas dramatiser l'ampleur du risque encouru à cause de ces défauts. Mais il a dénoncé la "légèreté" avec laquelle le service Equipement d'E.D.F. avait traité ces incidents puisqu'il a fallu que le S.C.S.I.N. détecte deux fois la même anomalie pour qu'E.D.F. se décide à procéder à une inspection généralisée, sur ordre express du ministère de l'Industrie. Il avait saisi les ministres de l'Industrie et de l'Environnement de ce problème. M. Fauroux a demandé qu'E.D.F. lui présente dans les plus brefs délais un plan de réorganisation, en particulier de son service de contrôle de la sûreté afin que de tels incidents ne se reproduisent plus.

La direction de l'établissement a déjà indiqué qu'elle rechercherait, à travers la formation, à imposer une plus grande rigueur dans la mise en oeuvre des procédures de sûreté existante.

Cette multiplication des incidents peut sembler inquiétante. Mais, elle tient aussi au fait que, depuis Tchernobyl, E.D.F. a décidé de jouer la transparence et que tous les problèmes sont immédiatement portés à la connaissance du grand public.

## **II. LA SITUATION D'E.D.F.**

L'année 1989 aura été marquée par d'excellentes perspectives commerciales, tant sur le plan intérieur qu'international. Mais elles sont assombries par un lourd déficit et un endettement préoccupant.

### **A. UNE FORTE PROGRESSION DES VENTES**

Avec un chiffre d'affaires total de de 147 milliards de francs, en progression de 5,4 %, les ventes d'électricité se sont développées en 1989 en quantité et en qualité. Sur le marché intérieur, les placements réalisés traduisent la progression de la pénétration des process dans l'industrie, due à la bonne tenue des investissements productifs. Dans les secteurs tertiaire et domestique, on assiste à une forte reprise de la climatisation et au maintien du chauffage électrique.

#### **1. Une percée dans l'industrie**

Le développement des ventes dans l'industrie dépasse largement les objectifs puisque les placements nouveaux représentent 4,7 milliards de kwh contre les 3 milliards escomptés, ce qui donne à l'électricité près de 50 % de pénétration dans ce secteur.

Ce succès s'explique, en partie, par les qualités de souplesse, de fiabilité, de propreté et de précision des process à l'électricité qui ont, de plus en plus, la faveur des industriels : Exxon pour la fabrication de polyéthylène, la Française de Mécanique pour ses fours de fusion, Stracel pour la fabrication du papier, de même que Seribo, Arco, Kimberlay-Clark, l'Air Liquide, les Verreries d'Arques, Usinor-Sacilor, Chromeurope et Bonduelle.

La poursuite de relations étroites de partenariat avec les industriels repose sur une politique de promotion des process performants et rentables.

Dépassant ainsi le simple statut de fournisseur d'énergie, les vendeurs sont aussi les conseils de leurs clients et leur proposent les solutions compétitives qu'ils recherchent.

2. Grâce aux efforts des équipes commerciales et à leur mobilisation vers l'objectif de 65 % et plus du marché dans le résidentiel neuf, le chauffage électrique améliore sa position et atteint près de 64 % contre 62 % l'année passée.

Dans le tertiaire neuf, les surfaces chauffées à l'électricité passent de 5,3 à 6 millions de m<sup>2</sup> mais enregistrent un faible repli dans le tertiaire existant. Dans ce secteur du tertiaire, on assiste en contrepartie, au décollage significatif du marché de la climatisation individuelle, sous l'impulsion du groupement Climatisation et Développement, avec une vente de climatiseurs en progression de 25 %.

Enfin, dans le secteur agricole, où l'action commerciale concerne en priorité l'élevage avicole et porcin, la culture sous serre, l'irrigation et le séchage des produits, les ventes continuent de progresser régulièrement, en dépit d'un contexte de plus en plus concurrentiel.

## B . LE MAINTIEN DE LA POSITION DE PREMIER EXPORTATEUR EUROPEEN D'ELECTRICITE.

L'année 1989, comme les précédentes, est marquée par une forte augmentation des échanges de courant au bénéfice du kilowattheure français puisque le solde exportateur, en progression de 15 %, atteint 42 milliards de kwh pour un chiffre d'affaires de 8,6 milliards de francs.

Ce résultat est le fruit des accords commerciaux passés avec des électriciens étrangers et tient compte des participations étrangères dans les centrales situées en France, dont Creys-Malville, ainsi que des participations d'E.D.F. dans des centrales étrangères.

De plus, des perspectives de développement s'offrent à E.D.F. en E.D.A. où, en association avec d'autres européens, l'établissement va participer à la privatisation de l'électricité.

Enfin, E.D.F. fournira 7 milliards de kWh par an à l'Espagne à partir du 1er octobre 1993.

Les clients les plus importants sont les Britanniques, les Suisses et les Italiens.

Un nouvel essor des exportations est attendu à partir de 1991, après la mise en service de lignes d'interconnexion supplémentaires.

La croissance prévisible des échanges à partir de 1992 a conduit les experts à concevoir un modèle numérique de gestion des flux d'électricité à l'échelle européenne. Cet outil, baptisé OKAPI, fournit une estimation des coûts de gestion annuels pour plusieurs systèmes interconnectés.

En outre, réunis au sein d'une nouvelle structure, le comité européen de coordination des entreprises d'électricité, les compagnies d'électricité des douze pays membres de la Communauté économique européenne ont annoncé, en mars 1990, la création d'une bourse de l'énergie électrique. Cette bourse est destinée à s'insérer dans tout un ensemble de mesures visant à *"optimiser le système électrique européen"*.

#### C. E.D.F. FAIT SES PREMIERS PAS VERS LA PRODUCTION D'URANIUM.

E.D.F. s'est portée candidate au rachat de quatre mines d'uranium de la compagnie américaine Pinnaole West Capital. L'objectif est de diversifier ses sources d'approvisionnement dans ce minerai dont l'entreprise est le plus gros consommateur mondial.

Selon le récent rapport Rouvillois sur la filière nucléaire française, E.D.F. consacre 3,5 à 4 milliards de francs par an à ses achats de combustible. Les 7 000 tonnes d'uranium naturel qu'achète bon an mal an le groupe français proviennent intégralement de fournisseurs extérieurs : la COGEMA (pour 75 %), le pétrolier Total (pour 15 %), le reste venant de pays producteurs comme la Chine, le Portugal et les Etats-Unis. Or, le nombre d'opérateurs ne cesse de fondre, dans un marché de l'uranium en pleine crise de surcapacité. Voyant ses fournisseurs se concentrer, E.D.F. a le souci de ne pas se trouver d'ici quelques années face à un cartel qui ferait la loi, d'autant que, malgré le ralentissement du programme nucléaire français, l'établissement a soixante tranches de centrales à faire tourner dans l'Hexagone.

Si la compagnie française cherche à contrôler les 10 000 tonnes de réserves d'uranium de Malapai Ressources, c'est aussi parce



qu'elle n'intervient pas sur le marché "spot" de l'uranium et n'achète son combustible que dans le cadre de contrats à moyen-long terme. Ces contrats pluriannuels ont l'avantage de sécuriser ses approvisionnements. Ils ont, en revanche, l'inconvénient d'empêcher E.D.F. de profiter de l'actuelle faiblesse des cours mondiaux du minerai.

Enfin, E.D.F. a le souci de résorber ses stocks, qui atteignent 4 ans de consommation, soit une année de plus que le plafond de sécurité fixé par le ministère de l'Industrie. Elle achète aujourd'hui plus d'uranium que ses réacteurs n'en consomment. Or ses stocks représentent 53 milliards de francs d'immobilisations.

#### D. MAIS UN DÉFICIT PRÉOCCUPANT

L'année 1989 a été marquée pour E.D.F. par un très mauvais résultat financier : en effet, d'une part la douceur de l'hiver a limité les ventes, d'autre part, les difficultés de mise au point de l'outil nucléaire n'ont pas permis de faire face au déficit hydraulique lié à la sécheresse. Enfin les mouvements tarifaires sont intervenus selon la direction de l'établissement trop tardivement pour assurer des recettes cohérentes avec les perspectives du contrat de plan.

E.D.F. a donc enregistré des pertes de 4,2 milliards de francs en 1989, résultat qui ne reflète pas sa performance réelle et sa compétitivité sur le marché européen, et qui ne lui a pas permis de réduire son endettement considérable de 232,5 milliards de francs (dont 79 en devises). Alors que le contrat de plan 1989 - 1992 lui assignait un objectif de réduction de 20 milliards de cette dette. Cette situation a conduit le Président d'E.D.F., Pierre DELAPORTE, à poser la question d'un éventuel changement de statut d'E.D.F., comme cela a été fait pour RENAULT. Dans une interview publiée par Ouest France le 10 septembre dernier, il déclarait *"Dans les 10-15 ans à venir, nous sommes g.ettés par un investissement colossal pour renouveler nos centrales nucléaires. Alors, c'est clair : nous avons besoin de fonds propres. Pourquoi ne pas imaginer, dans un an ou un peu plus, de placer dans le public (et auprès du personnel) des actions, avec ou sans droit de vote".* Et il évoquait plus loin, la possibilité de *"participations croisées avec d'autres entreprises, l'Etat restant évidemment de très loin le plus gros actionnaire, aux deux tiers ou à 75 %, comme chez Renault".*

En réponse à cette interview, le ministre de l'Industrie faisait aussitôt savoir qu'*"aucun projet de changement de statut*

***d'E.D.F. n'est à l'ordre du jour" et il excluait même une telle perspective dans le cadre plus limité d'une filiale d'exportation. Le débat est désormais sur la place publique.***

**Votre commission souhaiterait connaître la position du ministre de l'industrie concernant ce dossier.**

## CHAPITRE V

### Le Gaz

Pour la sixième année consécutive, l'industrie gazière mondiale a enregistré des taux de croissance significatifs en 1989, la production dépassant le cap des 2000 milliards de m<sup>3</sup>. Cette croissance confirme l'accession du gaz naturel au rang des énergies majeures : la part du gaz dans le bilan énergétique mondial a atteint en effet 21 % contre 37 % pour le pétrole.

Dans ce contexte, Gaz de France a poursuivi sa mission de service public -assurer l'approvisionnement français en gaz ainsi que son transport et sa distribution dans les meilleures conditions de sécurité et de prix- tout en renforçant sa politique commerciale.

La crise du Golfe relance les réflexions concernant la possibilité de remplacer par d'autres formules l'indexation du prix du gaz sur celle des produits pétroliers. Il est en effet regrettable que la flambée des cours du pétrole se répercutant sur les prix du gaz, compromette les perspectives de développement des marchés gaziers.

#### I. LES APPROVISIONNEMENTS EN GAZ

En 1989, les approvisionnements de la France en gaz naturel se sont répartis comme suit :

- France (Lacq)	9,4 %
- Algérie	31,0 %
- U.R.S.S.	27,5 %
- Norvège	19,6 %
- Pays-Bas	12,2 %
- Divers	0,3 %

## A. LA PRODUCTION FRANÇAISE

En 1989, la production française de gaz naturel s'est élevée à 30,9 milliards de Kwh couvrant 9,4 % de nos besoins totaux (contre 10,5 % en 1988).

Cela confirme le déclin de la production du gisement de Lacq qui devrait être épuisé vers 2010.

## B. LES IMPORTATIONS

L'année 1989 a été marquée par l'aboutissement des négociations contractuelles avec les principaux fournisseurs de gaz naturel et par la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement sur le marché international.

### ● L'évolution des contrats gaziers

- Le Gaz de France et la société algérienne Sonatrach sont parvenus, le 12 janvier 1989, à un accord sur la révision du prix des livraisons de GNL (Gaz Naturel Liquéfié) et ont signé un avenant pour chacun des trois contrats en vigueur. Cet accord, qui témoigne du réalisme économique et commercial des deux entreprises en intégrant les données de l'évolution du marché, leur a permis de développer des relations commerciales confiantes et de jeter les bases d'une coopération technique renforcée. En outre, faisant suite à des négociations engagées en 1989, la création d'une société d'économie mixte vient d'être décidée entre SONATRACH, SONEGAS et GAZ de FRANCE. Il s'agit de la société Algéro-Française d'Ingénierie et de Réalisations, la SAFIR, dont l'objet principal sera d'effectuer des travaux d'ingénierie dans le domaine du gaz et des hydrocarbures.

Cette société de droit algérien aura son siège en Algérie. Son capital sera détenu à 36 % par la SONATRACH, à 15 % par la SONEGAS et à 49 % par le groupe G.D.F.

Dans un premier temps, la SONATRACH lui confiera les études et travaux relatifs à la rénovation du complexe de liquéfaction de gaz naturel GL4-Z à Arzew.

En fonction des opportunités liées au marché, la zone d'intervention de la SAFIR pourra s'étendre de l'Algérie au Maghreb, à l'Afrique ou au reste du monde, permettant ainsi d'élargir et de renforcer la coopération technique gazière initiée depuis plus de dix ans entre l'Algérie et la France.

Avec Gasunie, producteur néerlandais, un avenant aux contrats de fourniture a également été conclu dès décembre 1988 dans le cadre du réexamen périodique, tous les trois ans, du prix du gaz. Après quelques aménagements techniques, la formule de prix révisée confirme les conditions de principe établies en 1985 et souligne la convergence de vues du fournisseur et de l'acheteur sur la nécessité d'adapter les prix aux évolutions constatées du marché.

Les négociations qui se sont déroulées en 1989 avec le fournisseur soviétique Sojuzgazexport ont progressé de façon significative à la fin de l'année 1989 pour aboutir au début de l'année 1990.

Les conditions d'exploitation des gisements de la zone d'Ekofisk, sensiblement revitalisés par les travaux entrepris sur ces champs, ont donné lieu, en 1989, à un réexamen de fond entre les acheteurs européens et les producteurs norvégiens concernés. Un accord, intervenu en fin d'année 1989, est en cours de concrétisation.

- Enfin, l'année 1989 a également vu la mise au point avec la Norvège de contrats de fourniture de services dans le cadre des contrats d'achat de gaz de Sleipner et de Troll, dont les premières livraisons sont attendues pour 1993.

Gaz de France vient de lever l'option prise en 1986 sur l'achat de 2 milliards de m<sup>3</sup> additionnels par an de gaz norvégien, dont les premières livraisons interviendront à la fin de la décennie. En décembre 1986, G.D.F. avait conclu un accord ferme pour l'achat de 6 milliards de m<sup>3</sup>/an avec le groupement de producteurs conduit par la compagnie nationale norvégienne STATOIL et conservait une option sur 2 milliards de m<sup>3</sup>.

Ce contrat, dont les premières livraisons débiteront en 1993, se prolongera au-delà de 2020. Il prévoit des fournitures du gisement géant de Troll, situé à une centaine de kilomètres à l'ouest des côtes norvégiennes, sous une profondeur de plus de 300 mètres.

Les fournitures de gaz norvégien représentent aujourd'hui près de 20 % des approvisionnements de la France en gaz naturel.

Ce nouvel accord confirme la Norvège comme l'un des principaux partenaires gaziers de la France.

### ● La facture gazière

La facture gazière a atteint environ 13,9 milliards de francs en 1989, en hausse de 9 % par rapport à celle de l'année précédente (12,8 milliards).

Cette hausse résulte à la fois de l'augmentation des quantités importées (295,5 Twh en 1989, au lieu de 282,1 Twh en 1988, soit + 4,8 %) et d'une légère croissance du prix moyen unitaire du gaz importé : 4,7 CF/Kwh en 1989, contre 4,5 CF/Kwh en 1988 (+ 4,4 %).

Il faut noter que la hausse du prix du gaz est nettement moins sensible que celle qui a affecté nos importations de pétrole brut (828 F/T en 1989, au lieu de 642 F/T en 1988, soit une augmentation de près de 30 %) : en effet, les prix des différents gaz importés suivent, au travers des formules d'indexation contractuelles, les prix des produits pétroliers, mais avec des décalages de plusieurs mois.

### ● Une coopération européenne accrue

Gaz de France participe activement au développement de la coopération européenne entre sociétés gazières, qui se manifeste dans la constitution de consortiums d'achat, dans la conclusion d'accords de transit mais aussi dans l'interconnexion de réseaux permettant d'assurer des prestations d'assistance entre partenaires.

L'inauguration du gazoduc "Transjurassien" gazier reliant le stockage souterrain d'Étrez dans le Jura, à Gland en Suisse, qui a eu lieu le 5 octobre 1989, témoigne à nouveau d'une coopération exemplaire entre deux partenaires, la société suisse Gaznat et le Gaz de France.

L'année 1989 a vu l'entrée en vigueur des contrats de transport et de stockage avec Gaznat complétant ainsi l'ensemble des différents contrats de fourniture et d'échange existant avec cette société.

En outre, un certain nombre d'accords d'assistance et de stockage, notamment avec la société suisse G.V.M. (Gasverbund Mittelland), la société belge Distrigaz et la société allemande Ruhrgas ont été reconduits.

Enfin, un accord vient d'être conclu avec les producteurs de gaz de Troll, qui permettra d'assurer le transit, à travers la France, du gaz norvégien à destination de l'Espagne.

Par ailleurs, les ministres de l'Energie de la C.E.E. se sont mis d'accord pour libéraliser davantage leurs échanges transfrontaliers de gaz et d'électricité. Ils ont aussi abrogé la directive de 1975 limitant l'utilisation de gaz naturel dans les centrales électriques.

La libéralisation accrue des échanges transfrontaliers de gaz, a été approuvée à la majorité, mais le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne s'y sont déclarés hostiles. L'Italie, également inquiète de l'orientation en ce domaine, a été rassurée par une déclaration où la Commission s'interdit clairement d'utiliser la directive comme base juridique pour demander éventuellement un libre accès aux réseaux. Il ne s'agit pas, a affirmé le commissaire à l'Energie d'engager l'Europe dans un futur système de "common carrier".

## II. LA SITUATION DE GAZ DE FRANCE

### A. L'OFFENSIVE COMMERCIALE

Bien que ne représentant encore que 12 % de l'énergie primaire consommée en France, le gaz naturel poursuit sa progression sur tous les marchés.

Le total des ventes de l'industrie gazière incluant les ventes des filiales du Gaz de France et de la S.N.E.A. a connu, en quantité, une hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente.

Les ventes du Gaz de France pour la consommation finale sont en progression de 3,5 %. En valeur corrigée des aléas climatiques, elles ont augmenté de 3,9 %. La correction climatique est encore supérieure à celle de 1988 : l'année 1989 a été en effet l'année la plus chaude depuis 1959.

Les résultats commerciaux du Gaz de France ont été particulièrement satisfaisants dans le domaine industriel puisque la progression des ventes a été de 4,9 %.

Dans les usages courants le gaz affirme sa position de leader. Il couvre en outre 40 % des besoins de chauffage des locaux industriels.

**Le gaz naturel est devenu la première source d'énergie pour l'habitat dans le parc existant, tous logements confondus.**

**Les bons résultats s'expliquent notamment :**

- par l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation technique pour les logements neufs plus favorable au gaz et qui a permis l'élaboration de conventions "qualité confort performances" ;

- par le développement d'une politique de partenariat avec les professionnels du bâtiment ;

- par la mise au point de produits et de services nouveaux dans le contexte de développement de la domotique ;

- par la conclusion d'accords de coopération avec les collectivités locales en vue de promouvoir le gaz. En particulier la consolidation du procédé Valorga de traitement des ordures ménagères des collectivités locales a permis de conclure un accord pour l'exploitation d'une unité industrielle avec la commune d'Amiens ;

- enfin par l'application des travaux de la recherche aux nécessités industrielles.

Pour l'avenir, l'effort commercial sera soutenu dans deux directions : le marché de la cogénération et des expériences de transport utilisant le gaz comme carburant.

Il convient en outre de mentionner la réforme de la distribution, afin de la rendre plus proche du client et du service et la mise au point, avec les professionnels et en liaison avec les associations de consommateurs, d'un ensemble de mesures en vue de contribuer à une meilleure sécurité dans l'usage du gaz au-delà du compteur.

## **B. DES RESULTATS FINANCIERS QUI NE REPLETENT QU'IMPARFAITEMENT LES BONNES PERFORMANCES DE L'ETABLISSEMENT**

Si le résultat financier est proche de l'équilibre, force est de constater l'apparition d'un solde négatif de 45 millions de francs, après quatre années de bénéfice. Cette évolution tient certes en grande partie à la clémence de l'hiver et à l'évolution des prix des produits pétroliers sur lesquels sont indexés les prix d'achat du gaz



importé, mais elle tient aussi au décalage entre les tarifs imposés par les pouvoirs publics et le coût des approvisionnements.

En effet, le Gaz de France a dû subir une baisse des tarifs domestiques de 2 % en moyenne, qui a été compensée tardivement, le 5 août et partiellement, par un relèvement de 2,5 % en moyenne des tarifs applicables aux secteurs domestiques et tertiaires et à la petite industrie. Or, dans le même temps, les coûts d'approvisionnement en gaz ont augmenté de 12 % : le maintien des tarifs en moyenne au niveau de 1988 a donc contribué à minimiser les succès commerciaux. Et surtout Gaz de France n'a pas été en mesure de développer l'action engagée depuis plusieurs années en vue de reconstituer ses fonds propres et réduire son endettement.

Le problème est à nouveau posé en cette fin d'année 1990.

Gaz de France a enregistré une forte chute de son résultat net au premier semestre avec 75 millions de francs contre 906 millions de francs pour la même période de 1989.

D'où la nécessité pour Gaz de France d'être en mesure de répercuter ses coûts d'approvisionnement sur ses tarifs pour le second semestre. Ces coûts représentent en effet aujourd'hui les deux tiers du coût du kilowatt heure.

Votre commission se félicite de la décision prise fin novembre d'autoriser le relèvement en moyenne de 3 % des tarifs hors taxes du gaz combustible distribué par réseaux publics et de leur "semi-libéralisation".

Le décret du 21 novembre stipule en effet que les organismes qui distribuent ou transportent le gaz vendu à partir de réseaux publics fixent désormais les prix du gaz, par le biais de barèmes déposés auprès du ministre chargé de l'Economie, en fonction de règles définies. Ces prix doivent évoluer, précise ainsi le décret, en tenant compte des variations : des coûts de construction, d'entretien et de renouvellement des installations de stockage, de transport et de distribution ; des coûts d'approvisionnement en gaz ; des coûts d'exploitation des équipements de stockage, de transport et de distribution.

Les conditions économiques et notamment les prix retenus par le ministre chargé de l'Economie comme base de référence pour la première application du décret sont ceux qui sont constatés à ce jour, note enfin le texte.

Mais, une nouvelle fois, votre commission ne peut que déplorer que les hausses ou baisses de tarifs soient octroyées selon le bon vouloir du ministère des finances toujours sensible à

**l'indice des prix. Il serait bien préférable qu'une certaine liberté tarifaire soit inscrite dans un contrat d'objectifs.**

**Votre commission s'étonne d'ailleurs que celui n'ait pas été encore signé, alors que des négociations ont été engagées depuis plus d'un an.**

Elle souhaiterait obtenir des explications concernant ce retard.

## CHAPITRE VI

### Le Charbon

Les cours mondiaux du charbon, qui étaient tombés à leur plus bas niveau à la fin de 1987 (30 dollars la tonne) ont atteint 45 dollars fin 1989, permettant à Charbonnages de France de tirer profit de ses efforts de restructuration.

La conjoncture mondiale a été moins favorable au premier semestre 1990, mais la tension actuelle sur les marchés pétroliers pourrait redonner au charbon une seconde jeunesse, à court terme puisque c'est l'énergie la plus disponible dans l'immédiat et la plus abondante, notamment aux États-Unis où le programme nucléaire a été arrêté.

En France, la politique charbonnière ne devrait toutefois pas connaître de notable inflexion, la récession de nos houillères nationales poursuivant de façon inéluctable et sans difficultés grâce à une politique de reconversion qui commence à porter ses fruits.

## I. UNE ANNEE DE PROGRES

### A. LA PRODUCTION ET LES RENDEMENTS

#### 1. La stagnation de la production

Pour la première fois depuis 1981, la production primaire stagne en 1989 avec 14 464 kt contre 14 512 kt en 1988. Au cours des deux années précédentes, elle avait nettement diminué de - 13,1 % en 1988 et - 9,6 % en 1987.

Cette quasi stagnation (0,3 %), masque des évolutions contrastées :

- accélération du déclin de la houille dans le Nord-Pas-de-Calais, où la production baisse de 57 % et était de 490 kt,

- faible variation de la houille dans les Houillères de bassin de Lorraine (-1,6 %) et dans le Centre Midi (+ 5,9 %)

- reprise de l'extraction de lignite de Provence (+ 61 %) consécutive aux grèves qui avaient fortement perturbé la production en 1988

- retrait du lignite E.D.F. à Arjugaux (- 23 %).

## **2. Une production accrue**

Le rendement fond des exploitations souterraines a augmenté de 15 % passant de 4 886 kg/homme/poste en 1988 à 5 605 kg/homme/poste en 1989. Le seuil des 10 000 kg/homme/poste a été franchi en Provence.

Le rendement fond et jour a suivi la même évolution, passant de 3 061 à 3 535 kg/homme/poste. La production des exploitations à ciel ouvert a, de son côté, augmenté de 19 % d'une année sur l'autre avec un effectif stable.

L'ensemble de ces progrès de productivité a permis d'abaisser le coût de revient de la houille extraite de 33 francs la tonne, soit une amélioration de près de 6 % par rapport à 1988. Avec un effectif diminué de 4 291 agents au cours de l'année 1989, les principales productions des Houillères se sont maintenues à un niveau très proche de celui de l'année précédente, à l'exception de l'agglomération dont les débouchés ont fortement souffert d'un climat particulièrement doux.

## B. LA PROGRESSION DES IMPORTATIONS

Après une longue période de diminution, elles ont progressé de 28 % en 1989 s'établissant à 17,7 millions de tonnes. Cette remontée concerne plus particulièrement la houille (+ 32 %). Le coke quant à lui progresse de près de 3 %.

L'augmentation importante des importations en 1989 s'explique essentiellement par une forte hausse des besoins d'E.D.F. dans ses centrales thermiques classiques (0,56 Mt importées en 1988 ; 4,24 Mt importées en 1989). Ces besoins sont dus d'une part à un déficit important de la production hydraulique par rapport à l'année précédente par suite de la sécheresse, et d'autre part à des problèmes techniques sur les centrales nucléaires qui ont nécessité des arrêts prolongés.

Nos principaux fournisseurs sont les Etats-Unis (6,2 millions de tonnes) l'Australie (2,5 millions de tonnes), la R.F.A. (2,1), suivis de la

## II. L'AMELIORATION DE LA SITUATION DES CHARBONNAGES DE FRANCE

Après des années de crise, Charbonnages de France voit enfin sa situation se redresser lentement, aidé par la reprise de la demande et commence à bénéficier des efforts de restructuration en profondeur engagés depuis 5 ans.

### A. UN MARCHÉ MIEUX ORIENTÉ

La demande charbonnière a connu en 1989 une croissance spectaculaire : + 9 % à comparer à + 2 % pour la consommation d'énergie primaire. C'est donc un renversement significatif quand on songe qu'entre 1982 et 1987, la consommation avait constamment baissé et qu'en 1987 elle s'était tout juste stabilisée.

Le marché charbonnier a été particulièrement porteur pour la production d'électricité, car la hausse enregistrée dépasse 24 % (soit près de 68 % pour la houille dans les centrales E.D.F.).

En effet, 1989 a été la première année d'application de la nouvelle convention conclue pour 5 ans avec E.D.F., qui se caractérise par des prix plus équitables que ceux de la précédente convention et par des engagements d'enlèvement fermes de la part d'E.D.F. garantissant le débouché de près de la moitié de la production. Cela a permis d'abandonner certaines exportations à des prix peu rémunérateurs.

De plus, grâce à une excellente disponibilité de leurs centrales thermiques, qui a atteint 91 %, les Charbonnages ont été en mesure de répondre au-delà des quantités contractuelles, à des appels d'EDF résultant d'une hydraulicité anormalement faible et de mises au point techniques sur les groupes nucléaires de 1 300 MW ; de même, près de 130 000 tonnes de charbon ont été livrées à E.D.F. par anticipation sur 1990.

Enfin, la sidérurgie a beaucoup utilisé le charbon : les livraisons de combustibles minéraux solides ont atteint l'an dernier 10,7 millions de tonnes (+ 1,3 %). Cette évolution conjoncturelle a donc largement profité aux Charbonnages qui ont vu leur situation se redresser en 1989.

## B. UNE REDUCTION DES PERTES FINANCIERES

Cette meilleure orientation des marchés conjuguée avec les efforts des Charbonnages de France pour réduire leurs prix de revient et augmenter leur productivité ont permis de ramener le déficit de 2,2 millions de francs à 1,1 million de francs en 1989. Cette amélioration est due essentiellement :

- pour environ 500 millions de francs à la disparition en 1989 d'une dotation exceptionnelle pour charges de restructuration inscrite dans les comptes de 1988 ;

- pour un peu plus de 500 millions de francs à l'amélioration du résultat courant de l'activité industrielle des Houillères, traduisant la diminution des coûts de revient ainsi qu'une amélioration des prix de vente ;

- enfin à une progression sensible du résultat des filiales consolidées.

Le résultat financier très fortement négatif est en dégradation, reflet d'un endettement croissant (les charges financières qui représentaient 11 % du chiffre d'affaires en 1984 en représentaient 21 % en 1988 et 18 % en 1989). Le poids des charges d'adaptation conséquence de la politique de déflation d'effectifs reste très important.

### **C. UN SUCCES INCONTESTABLE DU PLAN DE RESTRUCTURATION**

Le plan d'entreprise adopté en 1986 s'est poursuivi dans 3 directions :

- L'amélioration de la situation des exploitations disposant d'un potentiel de progrès ;

- l'arrêt dans les meilleurs délais des sites totalement et définitivement hors de compétitivité en prenant en charge les personnels et en aidant à la diversification économique des régions concernées ;

- la valorisation de tout le savoir faire de l'entreprise dans un souci de compétitivité en recherchant systématiquement les possibilités d'alliances.

#### **1. L'adaptation des effectifs**

L'adaptation des effectifs des Houillères de Bassin s'est poursuivie dans le cadre de la politique sociale définie fin 1986.

Les effectifs ont, conformément aux prévisions, diminué de 14 % en 1989, passant de 30 137 fin 1988 à 25 846 fin 1989. Cette réduction a été particulièrement importante dans le Nord-Pas-de-Calais où 2 656 agents (33 % de l'effectif au 31 décembre 1988) ont quitté l'entreprise tandis que la Lorraine et le Centre Midi voyaient leurs effectifs diminuer respectivement de 1 095 (6,5 %) et de 540

agents (10 %). Dans le même sens, les effectifs de l'établissement central sont passés de 305 à 269 personnes. Conformément à leurs engagements, les Charbonnages proposent une solution à chaque agent dont l'emploi est appelé à disparaître.

L'entreprise a, en 1989, accentué son action pour favoriser la conversion professionnelle de ses agents et, pour la première fois, les départs (1 710 conversions et créations d'entreprise) ont été plus nombreux que les départs par mesures d'âge (1 602 retraites anticipées et congés charbonniers de fin de carrière), notamment dans le Nord-Pas-de-Calais ; ils ont ainsi représenté 40 % de la réduction des effectifs en 1989 (33 % en 1988). Les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ont aidé avec succès à la reconversion de travailleurs étrangers, principalement d'origine marocaine, peu attirés par les aides au retour au pays qui leur sont proposées. Ces résultats ont été obtenus grâce à une intensification de la collaboration des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais avec les secteurs d'activité porteurs.

Les Charbonnages, qui ne bénéficient pas du régime de droit commun de l'assurance chômage, supportent intégralement la charge des dépenses afférentes à l'adaptation de leurs effectifs, avec une contribution limitée de la CECA. Ces dépenses s'élèvent, charges de gestion et de formation comprises, à 340 000 francs en moyenne par agent concerné sur la période 1986-1989. Dans ce dispositif, la formation joue un rôle essentiel : en dehors des Charbonnages, 90 750 journées de formation (près de 60 % de l'ensemble des actions de formation) ont été organisées.

A cette action s'ajoutent les mesures d'âge (retraites anticipées et congés charbonniers de fin de carrière). Elles ont permis, cette année à 1 602 agents (1 970 en 1988) qui en pouvaient pas entreprendre une nouvelle carrière à l'extérieur de l'entreprise, de cesser leur activité avant l'âge normal du départ à la retraite.

## **2. L'industrialisation des régions minières**

L'action d'industrialisation des Charbonnages a, en 1989, confirmé son efficacité et son dynamisme : alors que les effectifs des Houillères se réduisaient de 4 291 agents, 11 367 emplois étaient décidés, près de 350 entreprises aidées, 650 millions de francs mobilisés grâce à :

- Sofirem (Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières) et, dans le Nord-Pas-de-Calais, sa filiale Finorpa (Financière du Nord-Pas-de-Calais) qui



aident les entreprises à s'implanter et à se développer dans les régions minières ;

- les fonds d'industrialisation qui mènent, depuis 1984, des actions pour améliorer l'environnement des entreprises ;

- les équipes des délégations à l'industrialisation qui, dans les Bassins, accueillent et pilotent les entreprises.

Pour les projets de création d'entreprise (près de 50 % des interventions en 1989) comme de développement ou d'implantation, Sofirem et Finopa apportent aux industriels une aide à la fois technique, administrative et commerciale ainsi que des concours financiers qui sont passés de 388 millions de francs en 1988 à 435 en 1989. Ces participations au financement s'effectuent sous forme de prêts sans garantie mais aussi, et c'est une spécificité de l'action de Sofirem-Finopa très appréciée par les P.M.E., par des apports en fonds propres : participation minoritaire et temporaire au capital, compte courant, obligations convertibles. La part de ces concours en fonds propres, qui répondent aux besoins des industriels et constituent des atouts importants pour obtenir l'appui d'autres organismes, a atteint en 1989 35 % des financements.

Avec leur bonne situation géographique, une main d'oeuvre compétente, des terrains et locaux d'accueil à prix compétitifs, les régions minières intéressent les investisseurs étrangers.

Une quarantaine d'entreprises étrangères ont ainsi bénéficié des financements de Sofirem-Finopa. Sollicitée par les pouvoirs publics d'intervenir hors des régions minières, Sofirem a contribué à créer entre 1988 et 1989 un millier d'emplois dans les arrondissements de Brioude, Issoire, Moulins et Montluçon.

Les 9 fonds d'industrialisation (crédits gérés conjointement par les Charbonnages, les administrations nationales et régionales, les élus locaux) préparent et facilitent l'insertion des entreprises.

Ils ont, à eux seuls, contribué à la création de 1 326 emplois en 1989. Leurs interventions (214 millions de francs en 1989) permettent d'améliorer l'environnement des entreprises : immobilier d'accueil, formation, actions collectives.

### III. LA POLITIQUE CHARBONNIERE

Ainsi la subvention totale allouée aux Houillères nationales s'élève en 1990 à 6 923 millions de francs (au lieu de 6 988 millions de francs en 1988). La couverture des charges spécifiques des Charbonnages de France, qui sont principalement des prestations aux anciens mineurs (chapitre 45-15 : 3.795 millions de francs) s'attère du fait que les crédits traditionnellement alloués au CERCHAR (65 millions de francs) ne figurent plus sur ce chapitre en raison de la transformation du statut juridique du centre de Verneuil. Ce centre sera transformé en EPIC placé sous la tutelle du ministère de l'environnement.

Le poids des charges héritées du passé et sur lesquelles les actes de gestion actuels n'ont aucune prise, ainsi que la profonde dégradation de la situation financière des Charbonnages de France imposent un soutien massif de l'Etat à l'entreprise charbonnière.

La subvention effectivement versée aux C.D.F. depuis 1988 se décompose de la façon suivante :

	1988	1989	1990	1991
Subvention d'exploitation (chapitre 45-12)	3.284	3.258	3.098	3.128
Charges spécifiques (chapitre 45-15)	3.704	3.730	3.690	3.795
Total subvention C.D.F.	6.988	6.988	6.988	6.923

En 1985 et 1986, la subvention des Houillères Nationales avait été fixée à 6.500 millions de francs constants de 1984. La subvention a ensuite été fixée à 6.988 millions de francs pour 1987, montant réduit à 6.833,5 millions de francs après régulation budgétaire en cours d'année. Le montant de 6.988 millions de francs a été reconduit à partir de 1988 en francs courants pour le total des chapitres 45-12 et 45-15.

Les charges spécifiques, qui sont couvertes en totalité par le budget de l'Etat, s'imputent en premier lieu sur ce total et

déterminent ensuite le montant laissé disponible pour la subvention d'exploitation. Les charges spécifiques ont augmenté jusqu'en 1990 du fait de la politique de déflation d'effectifs qui accroît les charges liées aux anciens membres du personnel.

## EXAMEN EN COMMISSION

*Mercredi 24 octobre 1990*

*Présidence de M. Jean FRANCOIS-PONCET, Président,*

Plusieurs commissaires sont intervenus dans le débat qui a suivi l'exposé de M. Roland Grimaldi.

S'associant aux propos de M. Roland Grimaldi sur la nécessité de relancer la politique en faveur des carburants de substitution, M. Henri Revol a déploré le démantèlement, dans son département, d'un pilote industriel de fabrication d'éthanol, sans aucune expertise préalable. Evoquant l'avenir du surgénérateur, il a estimé que les arguments des partisans d'un arrêt de Superphénix en raison du coût élevé du kilowattheure qu'il produit étaient erronés, s'agissant d'un prototype et non d'une centrale de production. Il s'est enfin déclaré surpris des déclarations du directeur du service central de sûreté des installations nucléaires, mettant en cause les compétences du service d'équipement d'E.D.F. et a estimé que ce dernier avait manqué à son devoir de réserve.

M. Richard Pouille a considéré que la mise sur le marché d'une partie de nos stocks de réserves pourrait permettre d'éviter les fluctuations erratiques des cours du pétrole. Regrettant que les performances d'E.D.F. et de G.D.F. ne se traduisent pas par de bons résultats financiers, il a émis le voeu que le Gouvernement prenne rapidement des mesures pour leur accorder une plus grande autonomie tarifaire. Il a également déploré les propos du directeur de la sûreté des installations nucléaires, peu opportuns, compte tenu de l'inquiétude qu'ils pourraient susciter auprès de l'opinion publique.

M. Félix Leyzour s'est étonné de la hausse des prix de l'essence survenue au cours de l'été, dans la mesure où les importations en provenance de l'Irak ne représentaient que 7,5 % de nos approvisionnements et que le Koweït ne nous livrait rien. Concernant les économies d'énergie, il a insisté sur la nécessité d'augmenter les efforts dans le secteur des transports et souhaité que des mesures soient étudiées pour éviter le transfert du trafic de la S.N.C.F. sur le trafic routier.

M. Maurice Lombard a indiqué que le vote de son groupe serait conditionné par un engagement financier du Gouvernement concernant l'éthanol.

MM. Rémi Herment et André Fosset se sont associés à son propos.

Pour sa part, M. Richard Pouille a considéré qu'il n'était pas rationnel de rejeter des crédits n'ayant aucun rapport avec l'éthanol mais qu'il importait de manifester la volonté de la commission d'obtenir une réorientation de la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Enfin, M. Jean François-Poncet, président, a ajouté que la question de l'éthanol était devenue fondamentale pour l'industrie et pour l'aménagement du territoire et indiqué que les Etats-Unis s'étaient lancés dans cette voie pour absorber leurs excédents agricoles.

MM. Robert Laucournet et Fernand Tardy ont soutenu la position du rapporteur pour avis, après avoir observé que les crédits examinés ne portaient pas sur l'éthanol.

A l'issue de ce débat et contrairement aux conclusions de son rapporteur pour avis, la commission a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits en faveur de l'énergie inscrits dans le budget de l'industrie pour 1991, mais s'est déclarée disposée à revoir sa position si un engagement significatif était pris par le Gouvernement concernant les carburants végétaux de substitution.